



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 21 mai 2021

OBJET : **ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE** - Stratégie de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire 2021-2026 - Adoption de la délibération cadre

Délibération n°

Rapporteur : Elizabeth DEBEUNNE

PROJET

Le rapporteur(e), Elizabeth DEBEUNNE;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE - Stratégie de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire 2021-2026 - Adoption de la délibération cadre

Exposé des motifs

La Métropole de Grenoble souhaite réaffirmer son ambition de positionner l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme un axe fort de la politique économique métropolitaine en adoptant une nouvelle stratégie d'appui au développement et à la consolidation de l'ESS pour la période 2021-2026.

Les structures de l'ESS ont montré leur capacité à inventer de nouveaux modèles d'entrepreneuriat, de production et de consommation qui constituent des solutions concrètes de développement économique local répondant aux besoins des habitants.

Dans un contexte d'urgence sanitaire, écologique et sociale, il est indispensable de se donner les moyens d'aller plus loin. Cette économie de la proximité et de la transition doit se renforcer et se développer pour répondre aux nouveaux défis de notre territoire.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé d'inscrire par la présente délibération le cadre d'intervention de la Métropole en faveur du développement de l'ESS sur son territoire.

1) Le contexte

1.1) L'ESS : entreprendre au service d'une économie durable et solidaire du territoire

L'ESS désigne une manière d'entreprendre, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur des principes démocratiques, de solidarité et d'utilité sociale. L'ESS désigne traditionnellement les structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, fondations.

Présente dans tous les secteurs d'activité (services à la personne et aux entreprises, enseignement, santé, logement, finances, mobilités, etc.), le périmètre de l'ESS a été défini pour la première fois par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS.

Confortant les acteurs historiques (coopératives, mutuelles, associations, fondations) comme relevant du champ de l'ESS, le législateur a ouvert ce secteur à l'ensemble des entreprises, quel que soit leur statut, qui en respecte les valeurs et les principes : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique, une lucrativité limitée.

1.2) La Métropole grenobloise : un territoire d'économie sociale et solidaire

Acteur économique de poids en France, l'ESS représente 10% du PIB, 2,4 millions de salariés, soit près de 14% des emplois privés, 221 325 établissements employeurs et plus de 13 millions de bénévoles.

A l'échelle de la Métropole, l'ESS est également une composante importante de l'économie de proximité. Le secteur représente 10% des emplois et plus de 12% des entreprises du territoire.

Sur le territoire métropolitain, il existe un véritable foisonnement d'initiatives d'économie sociale et solidaire, anciennes et émergentes. Des entreprises sociales, des associations, des coopératives se créent, innovent et développent des solutions efficaces pour répondre à nos problématiques sociétales. Les initiatives développées par les acteurs de l'ESS anticipent souvent les mutations sociales et environnementales du tissu économique local. A ce titre, l'ESS est porteuse de nombreuses innovations dans des domaines variés : le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique ou encore la mobilité.

Les acteurs de l'ESS partagent ainsi, par leurs objectifs et leurs pratiques, le « manifeste pour une cité métropolitaine 2030 », à savoir :

- favoriser un nouveau mode de développement inclusif, durable et résilient,
- contribuer à la transition économique, sociale et sociétale.

1.3) La Métropole de Grenoble : un acteur engagé en faveur d'une politique de l'ESS ambitieuse et transversale

Grenoble-Alpes Métropole a été parmi les premières collectivités à mettre en place, en 2003, une politique en faveur de l'ESS, contribuant ainsi à créer et à consolider des emplois dans le secteur de l'ESS, à structurer des initiatives au sein des filières économiques (par exemple dans le champ du réemploi), à améliorer la visibilité du secteur (Alpesolidaires) et à doter l'ESS d'outils d'accompagnement économique (URSCOP, Ronalpia, Alter Incub, ACEISP, La Pousada), financier (GAIA) et immobiliers (hôtels d'activités ARTIS).

L'action de la Métropole permet de fédérer, valoriser et faire grandir ces initiatives et énergies locales à fort impact social et environnemental, afin qu'elles répondent aux attentes des habitants et usagers de son territoire.

L'ESS occupe donc une place importante voire stratégique au cœur des politiques métropolitaines (réemploi, mobilité, alimentation, énergie, numérique, emploi insertion, etc).

La Métropole intervient de manière proactive sur son territoire. Elle apparaît comme un partenaire efficace : facilitateur, partie prenante de l'innovation sociale, co-porteur de projets (Grenoble-Alpes Métropole est aujourd'hui sociétaire au sein de plusieurs SCIC : Campus numérique, La Fabricanova, Crisalid, Citiz...), financeur des structures. Elle met également à disposition un parc immobilier pour héberger les entreprises (hôtels d'activités ARTIS...).

1.4) La labélisation French Impact, territoire d'innovation sociale

En décembre 2019, le territoire de la métropole grenobloise a été labellisé "French Impact" par le Ministère de la transition écologique et solidaire. La labellisation reconnaît le territoire métropolitain et son écosystème comme porteur d'innovation sociale et environnementale sur trois défis majeurs : alimentation, réemploi et mobilité. Cette démarche, co-pilotée par la Métropole et GAIA, donne un cadre pour construire et renforcer des écosystèmes territoriaux performants de l'innovation sociale.

1.5) Un contexte de crise sanitaire sans précédent

Le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, lié à l'épidémie de Covid-19, que traverse la France est sans précédent. Malgré les incertitudes qu'elle génère, cette crise réactive les valeurs et les comportements d'entraide, de solidarité, de proximité auxquels sont attachés les acteurs de l'ESS. Dans ce contexte, l'ESS a prouvé sa pertinence, son utilité sociale, et son agilité, étant par essence ancrée sur le territoire local. En 2020, les

sociétés coopératives sont même parvenues à se développer au plan national malgré la crise : augmentation de 6% des effectifs (+ 4 000 emplois) et + 8% de chiffre d'affaires agrégé soit 6,3 milliards d'euros.

Pour autant, certaines structures de l'ESS ont été impactées fortement compte tenu de leur secteur d'activité (baisse du chiffre d'affaires, arrêt de certaines activités, baisse du bénévolat, etc).

2) La stratégie métropolitaine en faveur de l'ESS 2021-2026

Chef de file capable de coordonner et de structurer l'ESS, la Métropole souhaite réaffirmer son soutien au développement et au renforcement de l'ESS sur son territoire et préciser les nouvelles orientations qui guideront son action pour la période 2021-2026.

2.1) Une forte dynamique collective et transversale pour construire la stratégie de la Métropole

En 2020, la Métropole a engagé une démarche de construction d'une nouvelle stratégie de soutien à l'ESS du territoire, qui s'appuie sur la dynamique collective et transversale initiée par les plans précédents. Dans ce cadre, un nouveau comité de pilotage ESS, interne aux élu.e.s de la Métropole (16 élu.e.s métropolitains, notamment les Vice-Président.e.s métropolitain.e.s et conseiller.e.s délégué.e.s en charge de l'alimentation, des déchets et du réemploi, de la mobilité, de l'économie, du commerce et de l'artisanat, etc.), s'est réuni à quatre reprises depuis janvier 2021. Environ 70 acteurs de l'ESS ont également été mobilisés afin d'alimenter les réflexions lors d'une rencontre organisée le 1^{er} avril 2021 en présence des élu.e.s du comité de pilotage.

Les concertations avec les élu.e.s et les acteurs ont permis de repérer plusieurs freins au développement et au renforcement de l'ESS sur le territoire :

- le manque persistant de visibilité de cette économie,
- la question récurrente de la représentation collective de l'ESS,
- des modèles économiques résilients mais qui demandent du temps pour se stabiliser,
- une innovation sociale qui nécessite plus de structuration et des financements pour être optimisée,
- la crise sanitaire qui conforte le modèle de l'ESS tout en mettant en difficulté une partie des acteurs.

2.2) Les enjeux de la politique métropolitaine de soutien à l'ESS

Aussi, pour accompagner le développement de cette économie de transition ancrée dans la proximité, il apparaît nécessaire de :

- valoriser et soutenir les initiatives créatrices d'activités et d'emplois ancrées sur le territoire et porteuses de solutions plus collectives, démocratiques, solidaires et durables notamment sur les champs de l'alimentation durable, du réemploi et de la mobilité,
- réaffirmer l'importance de la coopération et de la transversalité nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre de cette politique, à la fois en interne à la Métropole sur les différentes thématiques mais aussi avec les communes, les autres échelons territoriaux (Département de l'Isère, Région Auvergne Rhône-Alpes) et l'Etat,
- poursuivre le travail d'animation territoriale et de mise en synergie des acteurs du territoire, notamment dans le cadre des rencontres organisées avec la communauté des acteurs de l'ESS ou de la dynamique du French Impact co-animée avec GAIA.

2.3) Les objectifs de la politique métropolitaine de soutien à l'ESS

Les enjeux prioritaires ciblés permettent la mise en place du plan d'actions qui repose sur les trois objectifs stratégiques suivants :

Objectif n°1 : Promotion de l'ESS, communication et sensibilisation

Si la visibilité et la reconnaissance de l'ESS se sont accrues ces dernières années, il est nécessaire d'amplifier encore la dynamique pour qu'elle sorte du cercle des initiés par :

- la communication autour des projets soutenus par la Métropole qui contribue à la promotion des acteurs et de leurs initiatives,
- la mise en œuvre d'actions collectives de promotion et de sensibilisation portées par les acteurs et la Métropole, en particulier à destination des jeunes,
- la sensibilisation des créateurs ou repreneurs d'entreprise à ce mode d'entrepreneuriat.

Objectif n° 2 : Création et développement d'activités en ESS : soutien aux projets participant à la transformation économique, sociale et sociétale du territoire.

En raison de leurs caractéristiques propres, les structures de l'ESS, en phase de création, de développement et tout au long de leur parcours, ont des besoins d'accompagnement et de financements spécialisés et adaptés.

Objectif n°3 : Recherche, prospection et expérimentation en ESS

Afin de disposer d'une connaissance fine et continue de l'évolution du secteur et de mieux cerner les apports de l'ESS au territoire (analyse des pratiques et des activités), la Métropole souhaite soutenir des travaux d'observation et de recherche.

Par ailleurs, l'ESS pourra s'inscrire dans la démarche d'expérimentation métropolitaine actuellement en cours de structuration, afin de créer les conditions de convergence entre les innovations portées par des entreprises de l'ESS et les compétences métropolitaines ou celles des autres collectivités (communes, Département et Région).

Ces enjeux et objectifs constituent l'ossature d'une volonté et d'une ambition qui projettent la collectivité dans une démarche proactive de résilience et de relance économique.

2.4) Le cadre et les modalités de l'intervention de la Métropole

La politique métropolitaine en faveur du développement de l'ESS repose sur des moyens affectés à sa mise en œuvre et un cadre d'intervention financier dédié :

- *une équipe projet* de 3 développeurs économiques (correspondant à 2 ETP) rattachés à la Direction du développement économique,
- *une enveloppe budgétaire* de 424 000 € en 2021 pour :
 - financer les outils et dispositifs qui structurent l'ESS sur le territoire et répondent à leurs besoins d'accompagnement et de financement (par exemple : Alpesolidaires, les incubateurs Ronalpia et Alterincub, GAIA, la Chambre Régionale de l'ESS, les Cigales etc),
 - financer l'émergence et le développement des initiatives économiques, sociales et solidaires (épiceries sociales et solidaires, tiers-lieux, projets liés au réemploi, recyclage, etc) sur la base de :
 - critères d'éligibilité : statut de la structure qui porte le projet (association, coopérative, fondation, mutuelle, entreprise avec agrément ESUS¹) et ancrage territorial métropolitain,

¹ ESUS : entreprise solidaire d'utilité sociale

- critères de sélection : adéquation des projets avec les 3 objectifs stratégiques posés, en phase avec les compétences métropolitaines et proposition d'un modèle économique viable.
- *Une offre d'immobilier d'entreprises* :
Les trois hôtels d'activités ARTIS (Fontaine, Echirolles, Grenoble) représentent plus de 8 000 m² de surfaces dédiées. En 2020, 69 entreprises (des artisans, des associations dont des structures d'insertion par l'activité économique, des coopératives, etc.) étaient hébergées sur les trois sites pour 400 emplois dans les domaines de la réparation et la vente de vélos, l'audiovisuel, les circuits courts, l'édition, la menuiserie, l'informatique industrielle, etc.
- *La commande publique et l'expérimentation*
Il s'agit de soutenir le développement d'affaires entre les entreprises de l'ESS et les autres acteurs de l'économie métropolitaine, en mobilisant notamment la commande publique et privée :
 - par le renforcement du référencement de l'offre locale de services et produits de l'ESS,
 - par le développement de la présence d'entreprises de l'ESS dans des manifestations telles que les salons d'affaires et autres événements visant à développer les coopérations B to B,
 - par le renforcement de l'accès de l'ESS à la commande publique en investissant les possibilités offertes par le Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, les initiatives de l'ESS pourront s'inscrire dans la démarche démarche d'expérimentation métropolitaine actuellement en cours de structuration.

Une gouvernance partenariale sera mise en place avec :

- un comité de pilotage interne : 16 conseiller.e.s métropolitain.e.s, incluant des Vice-Président.e.s, conseiller.e.s délégué.e.s et conseiller.e.s, qui se réuniront au minimum trois à quatre fois par an, afin de piloter la mise en œuvre du soutien de la Métropole.
- une animation de la communauté des acteurs sur la base de deux réunions d'information et d'échanges thématiques par an.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 07 mai 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les objectifs et le cadre de l'intervention de la Métropole en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2021-2026, tels que décrits ci-dessus.